



PREF. DES BOUCHES DU RHONE

N° Immatriculation

Date du certificat

13/001/TERMOD/OPNM/

Date de l'immatriculation

(A) 9707 WX 13 (I) 05/04/2001 (B) 24/05/2000

(C.1) SERAM

(C.4a) EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

35 BD DU CAPITAINE GEZE
214 13014 MARSEILLE14

(D.1) RENAULT (D.2.1)
(D.2) 52AFA6
(D.3) MASCOTT (E) VF652AFA000001658
(F.1) (F.2) 6000 (F.3) 9000
(G) (G.1) 3490
(J) (J.1) CAM (J.2) (J.3) BENNE
(K)
(P.1) (P.2) (P.3) GO (P.6) 9
(Q) (S.1) 7 (S.2) (U.1) 81
(U.2) 2700 (V.7) (V.9)

(Y.1) (Y.2) (Y.3) GRATUIT

(I.1) 24/05/2000 (A.1) 9707 WX 13

(X.1) VISITE AVANT LE 21/05/2009 A

(Z) CHANGEMENT DE DOMICILE 05/09/2008

(Z.1) PARC DES AYGALALDES BT B1



POUR LE PREFET
Le chef de Bureau

Philippe VITTON
Philippe VITTON

Certificat d'immatriculation COUPON DÉTACHABLE

SERAM
RENAULT
VF652AFA000001658



9707 WX 13 05/04/2001 08KU 90058



Ministère des Transports

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación: Českylistní o registraci; Registrationsattest; Zulassungsbescheinigung; Registrationsminutumsius; Aðeja kvikloppaðic; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registračios liudifikimas; Forgalim engedély; Certificat tar; Registracziyoni; Kertikherbeweis; Dovidar Registracziyoni; Certificado de matricula; Osvećenje o vozilaču; Prometno dovođenje; Relesteratmatriculaczius; Registratsgebühren.

- (A) Numéro d'immatriculation
- (A.1) Numéro d'immatriculation auquel se réfère le certificat précédent
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation à la date
- (C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (E.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M₁ (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (I.1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le certificat précédent
- (J) Catégorie du véhicule (CE)
- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO₂ (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (Y.1) Montant de la taxe proportionnelle régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe additionnelle parafiscale en Euro
- (Z.3) Montant total de la taxe à acquitter en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

013K7013 A 29/04/2017 9707 WX 13 001829896	01327042 A 30/04/2016 9707 WX 13	S013Z224 A 21/04/2023 9707 WX 13	S013Z224 A 04/04/2022 9707 WX 13 001866696
S013Z224 A 08/04/2021 9707 WX 13	S013Z224 A 24/04/2020 9707 WX 13	013Z7031 A 26/04/2019 9707 WX 13	013Z7042 A 27/04/2018 9707 WX 13 001866696

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature

Date

Domicile

Nom

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrite vos coordonnées et signature en cas de demande de nouvelle carte grise.